



## **NEWS RELEASE**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CONTACTER :** **Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCENA**  
**PHONE :** (509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192  
**Cell :** (509) 3782-2897

---

#### ***Matinée meurtrière à l'entrée de Cité Doudoune : Le RNDDH présente ses sympathies aux victimes***

---

1. Le 20 août 2022, tôt dans la matinée, au moins *neuf* (9) personnes ont été assassinées à l'entrée de *Cité Doudoune*, dans la commune de la *Croix-des-Bouquets*. Il s'agit de :

- *Trois* (3) membres d'une même famille : Josette Fils DESANCLOS, née le 10 novembre 1966, Sherwood Sondje DESANCLOS, née le 23 août 1993 et Sarhadje DESANCLOS, née le 10 février 1998
- *Trois* (3) chauffeurs de motocyclettes dont Osny ainsi connu, chauffeur et ferronnier ;
- Josué BOISROND, qui était conduit par Osny ainsi connu ;
- *Deux* (2) femmes pour lesquelles le RNDDH n'a encore pu trouver d'informations précises.

2. Rapidement, l'assassinat des *trois* (3) femmes, membres de la famille DESANCLOS a choqué la société haïtienne en raison des circonstances cruelles dans lesquelles ces dernières ont perdu la vie.

3. Selon les informations recueillies par le RNDDH – et dont certaines circulaient déjà sur les réseaux sociaux – Josette Fils DESANCLOS mère de Sherwood Sondje DESANCLOS et de Sarhadje DESANCLOS conduisait un véhicule de marque Suzuki Grand Vitara, de couleur noire, à bord duquel se trouvaient aussi ses *deux* (2) filles. Josette Fils DESANCLOS devait emmener une de ses filles Sarhadje DESANCLOS à l'*Université de Port-au-Prince* et l'autre, Sherwood Sondje DESANCLOS, faire des courses pour son anniversaire qui arrivait bientôt.

4. Arrivées à l'entrée de *Cité Doudoune*, non loin du pont de *Tabarre*, des bandits armés membres du gang des *400 Mawozo*, ont fait injonction à madame Josette DESANCLOS d'arrêter sa voiture. Elle n'a pas obtempéré et son véhicule a tout simplement été criblé de balles. Josette DESANCLOS a été atteinte et le véhicule s'est arrêté un peu plus loin. Les bandits en ont profité pour fouiller la voiture en question. Ils ont emporté les portables et les valises des victimes

avant de tirer encore en direction de la voiture qui a pris feu, avec Sherwood Sondje DESANCLOS et Sarhadje DESANCLOS, encore vivantes, et qui tentaient désespérément de se sauver.

5. De plus, ces mêmes bandits armés ont continué à tirer dans toutes les directions, atteignant les *six* (6) autres personnes susmentionnées.

6. Les cadavres de *six* (6) parmi les victimes ont été transportés à la *Morgue Mémé*. Après que le magistrat Jonathan MERILAN du tribunal de paix de la *Croix-des-Bouquets* eut procédé à leur constat, à l'intérieur même de la morgue, *deux* (2) parmi les corps ont été récupérés par les membres de leur famille respective.

7. Le RNDDH condamne cette énième attaque meurtrière perpétrée par le gang armé des *400 Mawozo*, au cours de laquelle de paisibles citoyens et citoyennes ont perdu la vie. Il est inadmissible que la population haïtienne continue de vivre dans ce climat de terreur imposé et maintenu par la coalition politique au pouvoir, qui n'a jamais cessé d'entretenir de bons rapports avec les bandits armés, de les protéger et de les alimenter en armes et en munitions.

8. Le RNDDH rappelle à la coalition politique qui dirige le pays qu'il n'est pas suffisant de multiplier de vaines promesses alors que la population meurt tous les jours et que l'insécurité bat son plein. Les droits à la vie, à la sécurité et à l'intégrité physique et psychique de toute personne, constituent des droits fondamentaux et des acquis démocratiques. Leur violation par des bandits armés protégés et/ou à la solde des autorités étatiques, ne peut donner lieu qu'à des tweets insipides de ces mêmes autorités.

9. Le RNDDH invite la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) à mettre fin immédiatement à cette propagande alimentée sur les réseaux sociaux laissant croire que certaines zones comme la *Croix-des-Bouquets* sont sous contrôle, en raison du démantèlement des bandits armés, alors qu'il n'en n'est rien. En maintenant ce discours fallacieux, l'institution policière ne fait qu'exposer les citoyens et citoyennes de ces zones contrôlées justement par les bandits armés, qui y sèment la terreur quand ils le veulent.

10. Le RNDDH adresse ses profondes sympathies aux proches des victimes de cette attaque meurtrière notamment à Maître Jean Simson DESANCLOS dévasté par cette perte inestimable.

11. En une seule matinée et dans des circonstances inhumaines, Maître Jean Simson DESANCLOS avocat, citoyen engagé, membre fondateur de la *Fondation Je Klere* et secrétaire du Conseil de direction de ladite fondation, a perdu son épouse ainsi que ses *deux* (2) filles. Ces dernières étaient toutes des activistes de droits humains qui, dès qu'elles le pouvaient, consacraient leurs temps, capacités et aptitudes à la lutte pour l'établissement d'un État de droit démocratique. Leur départ précipité laisse un grand vide pour leurs collaborateurs et collaboratrices, notamment leurs collègues de la FJKL.

12. Le RNDDH attend, aux côtés de la population haïtienne, la mise en mouvement de l'action publique, à l'encontre de tous les bandits armés, impliqués dans ce drame de trop.

Port-au-Prince, le 23 août 2022